

Annexe 1 – Schéma recommandé pour le rapport du comité de direction concernant l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance

I. Schéma applicable aux entreprises d'assurance

NB : Le présent schéma reprend la liste minimale des domaines dont l'efficacité / l'effectivité doit être évaluée et qui sont à reprendre dans le rapport du comité de direction des entreprises d'assurance sur l'efficacité du système de gouvernance.

1. Structure de gestion, rémunération et actionnariat

1.1. Structure de gestion

- a) Conseil d'administration (composition, missions, fonctionnement)
- b) Comité de direction (composition, missions, fonctionnement)
- c) Comités spécialisés du conseil d'administration (composition, missions, fonctionnement)

1.2. Rémunération

- a) Politique
- b) Processus de mise en œuvre

1.3. Actionnariat

- a) Processus de *monitoring* des modifications à la structure d'actionnariat

2. Fit & Proper, fonctions extérieures et transactions avec les dirigeants

2.1. Fit & proper

- a) Politique
- b) Processus de mise en œuvre

2.2. Fonctions extérieures et incompatibilités

- a) Règles internes
- b) Processus de mise en œuvre

2.3. Prêts, crédits ou garanties et contrats d'assurance aux dirigeants

- a) Processus de *monitoring* des transactions avec les dirigeants

3. Système de gestion des risques, processus ORSA et fonction de gestion des risques

3.1. Système de gestion des risques

- a) Cadre d'appétence aux risques et limites de tolérance
- b) Politique générale de gestion des risques
- c) Politiques spécifiques par risques
- d) Système d'identification et de mesure des risques
- e) Système de reporting en matière de risques
- f) Processus de mise en œuvre

3.2. Processus ORSA

- a) Politique ORSA
- b) Processus de mise en œuvre

3.3. Fonction de gestion des risques

3.4. Plans d'urgence

4. Structure organisationnelle, système de contrôle interne, fonction de Compliance, intégrité et infrastructure IT

4.1. Structure opérationnelle

- a) Organisation administrative
- b) Fonctions de support
- c) Processus de reporting financier et statistique (comptes annuels, reporting prudentiel périodique et statistiques)

4.2. Système de contrôle interne

4.3. Gestion financière

- a) Investissements / Principe de la personne prudente : politique et processus de mise en oeuvre
- b) Gestion du capital : politique et processus de mise en oeuvre
- c) Evaluation des actifs et des passifs autres que les provisions techniques : politique et processus de mise en oeuvre

4.4. Fonction de Compliance

4.5. Politique d'intégrité

- a) Politique couvrant au moins (i) les objectifs et valeurs d'entreprise, (ii) la prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (en cas d'activités vie), (iii) le whistleblowing / alerte interne et (iv) les conflits d'intérêts
- b) Processus de mise en oeuvre

4.6. Infrastructure informatique

- a) Politique de continuité et processus de mise en oeuvre
- b) Sécurité IT
- c) Le cas échéant, *Cloud computing*

5. Fonction d'audit interne

6. Fonction actuarielle

7. Sous-traitance

- a) Politique
- b) Encadrement de contrôle

8. Autres domaines relevant en matière de gouvernance

- a) Les interactions avec l'entité à la tête du groupe (lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe qui n'est pas soumis au contrôle de la Banque)
- b) Tout autre domaine considéré comme pertinent pour apprécier le système de gouvernance

II. Schéma applicable à l'entité responsable d'un groupe de droit belge

Conformément aux articles 392 à 398, 443, 464 à 470 de la Loi Solvabilité II, le comité de direction de l'entité responsable d'un groupe de droit belge évalue l'efficacité / l'adéquation de l'ensemble des éléments repris au point I ci-dessus ainsi que les domaines spécifiques aux aspects groupe suivants :

8.1. Système de gouvernance interne au niveau du groupe

- a) Mécanismes d'interaction entre les organes de gestion de l'entité à la tête du groupe et ceux des entreprises filiales
- b) Mécanismes d'interaction entre les fonctions de contrôle indépendantes de l'entité à la tête du groupe et celles des entreprises filiales

8.2. Système de gestion des risques au niveau groupe

8.3. Aspects organisationnels groupe :

- a) Structure organisationnelle du groupe
- b) Système de contrôle interne groupe
- c) Politique et procédures groupe :
 - a. Transactions intragroupes
 - b. Sous-traitances intragroupes
 - c. Conflits d'intérêts intragroupes
 - d. Rémunération, etc.